

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 48-749 modifiant le décret n° 45-0145 du 22 décembre 1945 portant création du Conseil privé de la Côte française des Somalis.

n° 48-749

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
12 mai 1948

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro  
31 mai 1948

### VISAS

Président du Conseil des Ministres. Sur le rapport du Ministre de la France d'outre-mer : Vu l'ordonnance organique du septembre 1844 rendu application à la Côté francais des Somalis par décret du 18 juin 1884, Vu Le décret du 31 mars 1945 portant réorganisation d'un conseil representatif de la Côté francais des Somalis.

**Vu** le décret du décembre 1945 portan création du Conseil privé de la Côte francais des Somalis : Vu le décret n° 47-2164 du 10 novembre 1947 rétablissant l'emploi du secrétaire général gouvernement de la Cote francais des Somalis et l'emploi d'inspecteur des affaires administratives,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er —Le secrétaire général de la Côte francaise des Somalis participe aux séances du Conseil privé de ce territoire an meme titre que le chef du service judiciaire et que le commandant mititaire,

#### Art 2

Le Ministre de lu France d'outre-mer est chargé l'exécntion du nprésent décre qui sera publié au Journal officiel de la République francaise, au Journal officiel de la Côte francaise des Somalis et inséré au Bulletin officiel du ministère de la France d'outre-mer.

SCHUMAN.,Ministre de l'agriculture.Ministre de la France d'outre-mer, p. i.Pierre PFLIMLIN.